

RDCongo/Politique

Katumbi : retour " imminent "

AFP
Paris/France

Assurance que l'opposant tire d'une résolution du comité des droits de l'homme de l'Onu sommant les autorités de la RDC de l'autoriser à rentrer et d'assurer sa sécurité.

L'OPPOSANT congolais en exil Moïse Katumbi a assuré hier que son retour au pays était "imminent" après que le comité des droits de l'homme de l'Onu a sommé les autorités de la République démocratique du Congo de l'autoriser à rentrer et d'assurer sa sécurité. "Je vais rentrer au pays. Mon retour est imminent", a déclaré l'ancien gouverneur du Katanga (sud-est), sans vouloir préciser de date, au cours d'une conférence de presse à Paris. Autorisé à se rendre à

l'étranger pour suivre des soins médicaux depuis mai 2016, l'opposant a été depuis condamné en RDC à trois ans de prison pour spoliation d'immeuble et attend de comparaître devant la justice pour une affaire de recrutement présumé de mercenaires. Les autorités congolaises ont promis de l'arrêter dès son retour. Récusant ces accusations, M. Katumbi avait porté plainte le 2 juin auprès du comité des droits de l'homme de l'Onu à Genève contre le gouvernement du président Joseph Kabila qu'il soupçonne de vouloir l'empêcher de se présenter à l'élection présidentielle, théoriquement prévue avant la fin de l'année. L'institution onusienne a accusé réception de sa plainte dans une lettre datée du 13 juin où elle demande à l'Etat congolais de "prendre toutes les mesures



Photo : AFP

Absent de RDC depuis mai 2016, l'opposant Moïse Katumbi s'apprête à faire son retour.

nécessaires en vue d'assurer" que M. Katumbi "puisse rentrer en République démocratique du Congo et puisse participer, librement et en toute sécurité, en tant que candidat, aux élections présidentielles". Selon ce texte communiqué à la presse par Eric Dupond-Moretti, avocat de M. Katumbi, l'Etat congolais

est également tenu de garantir à l'opposant "son droit à la liberté et à la sécurité en le protégeant contre toute forme d'arrestation ou de détention arbitraire", pendant toute la durée d'examen de sa plainte à Genève. "Ce n'est pas un appel, c'est une injonction", a souligné Me Dupond-Moretti, qui a annoncé son intention de

"saisir la Monusco" (Mission de l'Onu en RDC) pour assurer la "protection efficace" de son client, "pour ne pas qu'il lui arrive malheur". "Je rentre avec une garantie des Nations unies", a relevé Moïse Katumbi. "Je dois aller faire campagne au pays et sauver le peuple congolais". Ancien allié du président Kabila, Moïse Katumbi a rompu avec lui en septembre 2015 et a été choisi un an plus tard comme candidat à la présidentielle par l'opposition. Âgé de 45 ans, M. Kabila est au pouvoir depuis 2001 et la Constitution lui interdit de se représenter. Un accord entre la majorité et l'opposition prévoit la tenue de l'élection présidentielle fin 2017. "Si les élections ne sont pas organisées" cette année, "Kabila doit partir", a martelé hier Moïse Katumbi.

Angola/Politique

Retraite sur mesure pour le président dos Santos

AFP
Luanda/Angola

"Président de la République émérite honoraire", il devrait ainsi bénéficier, pour le restant de sa vie, d'une pension équivalente à 90% de son salaire pendant sa dernière année de mandat.

LE gouvernement angolais a présenté un projet de loi qui fixe les conditions, particulièrement avantageuses, de la retraite du président José Eduardo dos Santos, qui s'apprête à conclure son règne sans partage de trente-huit ans. Agé de 74 ans, M. dos Santos a annoncé qu'il ne briguerait pas de nouveau mandat lors des élections générales du 23 août. Dévoilé jeudi dans le journal officiel, le texte, que le Parlement doit voter le 22 juin, crée une fonction de "président de la République émérite honoraire".

En 14 articles, il lui accorde "jusqu'à son décès" une pension équivalente à 90% de son salaire pendant sa dernière année de mandat, d'une voiture avec chauffeur, de gardes du corps et de voyages aériens en première classe. Le projet attribue également au futur ex-chef de l'Etat un statut judiciaire à part puisqu'il stipule qu'il sera jugé devant un tribunal spécial "pour les infractions pénales ou la responsabilité civile des actes étrangers à l'exercice de ses fonctions". Au pouvoir depuis 1979, M. Dos Santos est critiqué par ses adversaires pour avoir mis l'Etat et l'économie en coupe réglée, notamment en offrant à sa famille et à ses proches la direction de nombreuses entreprises publiques. Son régime est aussi épinglé pour ses violations des droits de l'Homme, notamment par la police et la justice qui répriment sans retenue toute contestation.



Photo : AFP

Le président Eduardo dos Santos s'en va, assuré d'une retraite on ne peut plus confortable.

Interrogé par l'AFP hier, le vice-président du principal parti d'opposition (Unita), Raul Danda, a indiqué qu'il ne voterait pas ce texte. "Cette loi est faite pour bénéficier exclusivement à dos Santos", a tranché M. Danda.

Outre ce statut taillé sur mesure, M. dos Santos a par ailleurs lui-même signé le 8 juin un décret qui donne un coup de pouce à son salaire, désormais établi à 1 024 207,74 kwanzas (environ 3,6 millions de francs) par mois, frais de

représentations inclus. M. dos Santos doit être le premier chef d'Etat de l'Angola moderne à quitter le pouvoir de son vivant. Son prédécesseur Agostinho Neto, dirigeant historique du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA) au pouvoir depuis l'indépendance de la colonie portugaise en 1975, est décédé dans ses fonctions en 1979. En février, le MPLA a désigné l'actuel ministre de la Défense, José Lourenço, pour succéder à M. dos Santos en cas de victoire, très probable, au scrutin du 23 août. L'Angola est avec le Nigeria l'un des deux principaux producteurs de pétrole d'Afrique subsaharienne mais reste l'un des pays à la population parmi les plus pauvres du continent. La chute des cours du brut en 2014 l'a plongé dans une sévère crise économique.

Afrique du Sud-Soudan/Justice

La CPI dira le 6 juillet si Pretoria est coupable de n'avoir pas arrêté Omar el-Béehir

AFP
La Haye/Pays-Bas

LA Cour pénale internationale (CPI) annoncera le 6 juillet sa décision concernant la violation ou non des lois internationales par l'Afrique du Sud qui avait refusé d'arrêter

sur son sol en 2015 le président soudanais Omar el-Béehir, poursuivi pour génocide au Darfour. La CPI convoque pour le 6 juillet les représentants de l'Afrique du Sud et la procureure de la Cour pour assister à son rendu de décision, précise un communiqué officiel. Pretoria avait affirmé en avril 2017 au cours d'une

audience inédite devant la CPI n'avoir violé aucune loi en refusant d'arrêter sur son sol en 2015 Omar el-Béehir. "Il n'est et n'était pas du devoir de l'Afrique du Sud, aux termes du droit international, d'arrêter le chef en exercice d'un Etat non membre (de la Cour) comme M. Béehir", avait déclaré Dire Tladi,

conseiller juridique de l'Afrique du Sud, dénonçant "l'incohérence et le manque de clarté" des lois, des règles et de la jurisprudence. A la mi-juin 2015, Pretoria avait ainsi laissé Omar el-Béehir rentrer chez lui après sa participation à un sommet de l'Union africaine à Johannesburg. Jamais inquiété jusqu'à

présent, le président soudanais est visé par deux mandats d'arrêt internationaux émis par la CPI en 2009 et 2010 pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis au Darfour, province de l'ouest du Soudan en proie depuis 2003 à une guerre civile qui a fait 330 000 morts, selon l'Onu.

L'Afrique en bref

- **Cameroun/Attentat. Deux morts dans l'Extrême-Nord**
Deux civils ont été tués jeudi soir dans un attentat-suicide perpétré dans l'Extrême-Nord du Cameroun, théâtre d'attaques fréquentes du groupe jihadiste nigérian Boko Haram, a-t-on appris hier auprès des services de sécurité.
- **Guinée Équatoriale/Justice. "BMA" : le fils du président absent à son procès**
Le fils du président de Guinée équatoriale, Teodorin Obiang, jugé à Paris à partir de lundi dans la procédure dite des "biens mal acquis" portant sur un enrichissement frauduleux en France, sera absent de son procès, a annoncé hier l'ambassadeur de son pays, dénonçant "un vaste complot".
- **Kenya/Attentat. Quatre morts dans le nord-ouest**
Quatre civils ont été tués et onze personnes blessées quand le bus qui les transportait a heurté hier un engin explosif sur une piste du nord-est du Kenya, région en proie à une vague d'attentats perpétrés par les islamistes somaliens shebab, affiliés à Al-Qaïda.
- **Lesotho/Politique. Le nouveau Premier ministre officiellement investi**
Le vainqueur des élections législatives anticipées Thomas Thabane a été officiellement investi hier Premier ministre d'un gouvernement de coalition, trois ans après avoir été chassé du pouvoir par une tentative de coup d'Etat militaire.
- **Mali/Attentat. Deux civils et un soldat tués**
Deux civils et un soldat maliens ont été tués au Mali, où des postes de douane et de gendarmerie ont été incendiés, des attaques attribuées aux jihadistes.
- **Niger-Côte d'Ivoire/Intempéries. Au moins 25 morts dans les deux pays**
Au moins 14 personnes, en majorité des enfants, ont été tués au Niger et 11 en Côte d'Ivoire, à la suite de fortes pluies qui ont provoqué des effondrements de maisons et des glissements de terrain, selon des bilans officiels établis hier.